

’ Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D’YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**  
REUNION DU 23/11/2023  
DECISION N° 20231123\_B\_101

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON  
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET  
Étaient excusés représentés : Claude VIAL : pouvoir à  
Frédéric GIRODET, Nathalie JOLIVET : pouvoir à Christine  
BONNEFOY

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme**  
**Objet : Signature de la convention de participation aux charges de fonctionnement**  
**du point-info tourisme de l’Aire Respirando d’Aurec sur Loire à passer avec la**  
**Société Publique Locale Les Rives d’Aurec**

**Le Bureau,**

**N° 20231123\_B\_101**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à  
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du  
point-info tourisme de l’Aire Respirando d’Aurec sur Loire établie avec la  
Société Publique Locale Les Rives d’Aurec pour l’année 2023 :
  - Selon un état détaillé du reste à charge pour la SPL d’après le contrat de  
travail et les heures réalisées,
  - Plafonné à 420 heures maximum avec un coût horaire chargé plafond à  
15 €,
  
- Et autorise Monsieur le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 novembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20231123-20231123\_B\_101-AU  
Reçu le 03/04/2024